

Avis de motion

## **Vers le renouvellement d'une partie de la flotte de camions d'incendie**

**Le 5 novembre 2024** – Le conseil municipal a été saisi d'un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt estimé à 8,2 M\$, pour remplacer quatre camions d'incendie qui arriveront en fin de vie au courant des prochaines années.

Le règlement d'emprunt, qui sera présenté lors d'une séance ultérieure, vise à maintenir la flotte de camions d'incendie aux normes.

### **Anticiper les délais de livraison**

Alors que les délais de livraison peuvent s'échelonner sur près de 4 ans pour ces véhicules spécialisés, la Ville se fait prévoyante et devance ce projet inscrit au Plan quinquennal d'immobilisations. Cette stratégie offre également à Trois-Rivières la possibilité d'acquérir un camion d'incendie qui serait libéré de la liste de commande par une autre municipalité.

À terme, la Ville remplacera donc trois camions autopompe et un camion plate-forme muni d'une échelle. Répartie dans les cinq casernes aux opérations du territoire, la flotte de camions d'incendie, qui se compose de près de 20 camions lourds, contribue à offrir une meilleure protection contre les incendies à la population trifluvienne.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

**Ville de Trois-Rivières**  
Direction des communications  
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002  
Ligne média : 819 384-2980  
communication@v3r.net